



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET
COMMUNICATION DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (AFELC-UQAM)**

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association facultaire
tenue le 28 février 2012
À la salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400) à Montréal**

- 1- Procédures**
- 2- État de la situation**
- 3- Modalité de grève**
 - 2. 1 Cas spécifique**
 - 2.2 Reconstitution de grève**
- 4- Revendication**
- 5- Plan d'action**
- 6- Variation**
- 7- Levée de l'assemblée**

0.0 Procédure

0.1 D'ouvrir l'assemblée étudiante.

Adopté sans opposition

0.2 Que Julien Royal et Alexandre Duchesne soit respectivement animateur et secrétaire d'assemblée.

Adopté sans opposition

0.3 Que l'ordre du jour soit le suivant :

- 0. Procédures
- 1. État de la situation
- 2. Modalité de grève
 - 2.1. Reconduction de la grève
 - 2.2. Cas spécifiques
- 3. Revendication
- 4. Plan d'action
- 5. Variation
- 6. Levée

0.3.1 Amendement : D'inverser le point 2.1 et 2.2.

Adopté à majorité

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée :

Adopté sans opposition

1.0 État de la situation

1.1 Que Maude Forté fasse une présentation de dix minutes de l'état de la situation pour la grève générale québécoise.

Adopté à la majorité

1.2 Que chaque comité fasse une présentation du développement de leurs projets suivie d'une période de questions-réponses.

Adopté sans opposition

1.3 Que Simon Brisson fasse une présentation de cinq minutes des comités de grève pan-uqamiens.

Adopté sans opposition

2.0 Modalités de grève

2.1 Cas spécifiques

2.1.1 Que se tienne une plénière de 20 minutes pour qu'un retour soit fait sur la décision prise lors de la dernière assemblée générale par rapport au maintien des cours du certificat en français écrit pour les non-francophones.

Adopté sans opposition

2.1.1.1 Amendement : De remplacer les termes « 20 minutes » à « 10 minutes ».

Rejeté à majorité

2.1.1.2 Proposition privilégiée : De prolonger la plénière de 7 minutes et 35 secondes

Adopté à la majorité

2.1.2

Considérant que les étudiants et étudiantes du Certificat en français écrit pour non-francophones font partie de l'AFELC;

Considérant que l'AFELC a voté le 15 février pour le déclenchement de la grève générale illimitée contre la hausse de frais de scolarité à partir du 20 février 2012;
Considérant que malgré ce fait l'Association a accepté de faire une exception à l'égard du certificat en français écrit pour non-francophones en adoptant la proposition faite par un étudiant de ce programme visant à maintenir les cours de français pendant la grève;
Considérant que cette proposition a été faite sans consulter l'opinion de l'ensemble des étudiants et étudiantes du Certificat;
Considérant que, finalement, en tant que partie de l'AFELC, les étudiants et étudiantes du Certificat doivent appuyer et participer au mouvement étudiant contre la hausse de frais de scolarité.

Nous, des étudiants et des étudiantes du Certificat en français pour non-francophones désirons infirmer la décision prise lors de l'Assemblée du 20 février de maintenir les cours de français pour non-francophones à l'école de langues de l'UQAM. En conséquence :

Que soit levé les cours du certificat en français pour les non-francophones jusqu'à ce que les objectifs de la grève soient atteints ou jusqu'au moment où l'assemblée décide de ne plus y participer.

Adopté à la majorité du deux-tiers

2.1.3 Proposition privilégiée : Mise en dépôt du vote sur la proposition à la prochaine assemblée générale

Rejeté à majorité

2.1.3.1 Proposition dilatoire : De la question préalable sur la question de la mise en dépôt.

Rejeté à majorité

2.2 Reconduction de grève

2.2.1

Considérant que la semaine prochaine est une semaine de lecture;

Considérant que plus de 65 000 étudiantes et étudiants sont actuellement en grève générale.

Que l'AFELC reconduise la grève générale illimitée.

Adopté à la majorité

2.2.2

Considérant que la semaine prochaine est une semaine de lecture;

Considérant que plus de 65 000 étudiantes et étudiants sont actuellement en grève générale.

Que l'AFELC reconduise la grève générale illimitée à la demande du comité de grève.

Adopté à la majorité

3.0 Revendication

3.1 Que soit faite une présentation de 7 minutes sur la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics

par monsieur Julien Daigneault.

Adopté sans opposition

3.2

La Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics revendique l'accès à des services publics universels et de qualité, l'un des moyens pour assurer la réalisation des droits humains et pour agir efficacement sur les causes de la pauvreté. Elle propose un financement adéquat des services publics et des programmes sociaux dans une perspective de lutte contre la privatisation et la marchandisation du bien commun passant notamment par une fiscalité plus progressive. Elle s'oppose également aux hausses de tarifs de l'électricité résidentielle et des services publics, particulièrement les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les garderies et les transports collectifs. Cette proposition a été mise en dépôt à la dernière assemblée.

Que l'AFELC-UQAM adhère à la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics.

Adopté à la majorité

3.3

Considérant la lutte des étudiants et des étudiantes sans papier, de l'Arizona au Québec, pour le respect de leur droit à l'éducation sans discrimination;

Considérant le combat des associations étudiantes américaines dans le but de préserver les « Ethnic Studies »;

Considérant l'opposition farouche du mouvement étudiant californien aux coupures en éducation, à de multiples augmentations de frais de scolarité et à la privatisation des institutions publiques d'enseignement par plusieurs occupations d'université depuis 2009;

Considérant le mouvement de grève chilien pour le démantèlement des institutions de l'ère dictatoriale de Pinochet et réclamant l'inscription de la gratuité scolaire à tous les niveaux à la Constitution du Chili;

Considérant le mouvement de grève étudiante puerto-ricain contre les coupures dans le financement public universitaire et des hausses des frais de scolarité;

Considérant la victoire du mouvement étudiant colombien ayant fait reculé par une grève générale le gouvernement sur son projet - Loi 30 - vers la privatisation des institutions d'enseignement du pays;

Considérant les revendications des étudiantes et des étudiants du peuple autochtone Mapuche revendiquant l'instauration de chaires d'études autochtones;

Considérant les protestations étudiantes contre les hausses des frais de scolarité en Grande-Bretagne, lesquelles font passer le coût de l'éducation de la gratuité scolaire à environ 15 000 livres sterling;

Considérant la mobilisation actuelle du mouvement étudiant du Canada anglais contre leurs frais de scolarité, l'endettement étudiant et les coupures en éducation;

Que l'AFELC-UQAM se solidarise des luttes étudiantes à travers le monde;

Que notre lutte contre la hausse des frais de scolarité s'inscrive en solidarité avec ces luttes actuelles;

Que les membres de l'AFELC entreprennent une réflexion sur les causes de cette tendance mondiale de privatisation des

institutions d'enseignement, de hausse des frais de scolarité et de plan d'austérité. .

Adopté à la majorité

3.4

Considérant le positionnement de l'AFELC contre la hausse des frais de scolarité;

Considérant le positionnement du conseil académique de la Faculté de communication contre la hausse des frais de scolarité;

Considérant le positionnement de la commission des études contre la hausse;

Considérant la mise en dépôt d'une proposition de positionnement sur la hausse en conseil d'administration;

Que l'AFELC-UQAM exige du conseil d'administration de l'UQAM qu'il se positionne contre la hausse;

Que Claude Corbo, recteur de l'université, soit invité à venir à l'assemblée de l'AFELC pour justifier ce refus de positionnement, malgré que la mission de l'UQAM exprime la volonté de démocratisation et d'accessibilité de l'enseignement universitaire .

Adopté à la majorité

3.5

Considérant le dernier message de Diane Demers cherchant à nous faire redouter une grève générale éternelle,

Considérant le « lock out » déguisé des auxiliaires d'enseignement des départements de science politique et de droit afin de séparer le mouvement de contestation,

Considérant le filtrage des courriers-uqam par l'administration,

Considérant l'embauche massive d'agents de sécurité, notamment posté-e-s devant toutes les portes de l'UQAM et posté-e-s au garde-à-vous devant chaque conseil d'administration et chaque réunion de la commission des études,

Considérant la lettre envoyée au gouvernement sur la grève qui a été ignorée;

Que l'AFELC-UQAM blâme l'administration de l'UQAM pour ces initiatives (embauche massive des agents de sécurité, dernier message de Diane Demers, le « lock out » déguisés des auxiliaires d'enseignement de science politique et droit , le filtrage des courriers-uqam, l'ignorance de lettres envoyées au gouvernement) ayant pour but de saper le mouvement de grève étudiante et déplore cette ingérence.

Adopté à la majorité

3.5.1 Proposition dilatoire : De la question préalable.

Adopté à majorité

3.6

Que l'AFELC se positionne contre le détournement des institutions universitaires de leurs buts fondamentaux, soit la démocratisation du savoir et de la culture, l'instauration d'une réflexion critique sur notre société et le développement de nouvelles connaissances;

Que l'on dénonce les agissements de l'administration de l'UQAM qui se détournent de ces buts et orientent plutôt l'éducation vers : la compétition entre les universités publiques québécoises; le « positionnement concurrentiel des universités »; la dévalorisation de la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée dans les domaines à haute valeur ajoutée; la bureaucratie et le suremploi des gestionnaires; la part grandissante des fonds

d'immobilisation;

Que l'on souligne la désolidarisation de l'administration de l'UQAM de la communauté ugamienne.

Adopté à la majorité

3.7

*Considérant que dans le mot « grève », il y a le mot « rêve »;
Considérant qu'on l'on passe le ¼ de sa vie à rêve et que si l'on ne rêve pas on meurt;
Considérant que la jeunesse se défini par le rêve;*

Que l'AFELC-UQAM se positionne en faveur du rêve, des rêves et de l'imaginaire.

Adopté à la majorité

3.7.1 Proposition dilatoire : De la question préalable.

Adopté à l'unanimité

3.7.2 Proposition privilégiée : De remplacement du présidium par Alexandre Duchesne et le secrétariat par Alain Thibeault

Adopté à la majorité

3.8

Considérant l'attaque médiatique.

Que l'AFELC-UQAM se positionne aux actions menées durant les manifestations et qu'elle condamne les actions inappropriées

Rejeté à la majorité

3.8.1 Proposition dilatoire : De la question préalable.

Adopté à l'unanimité

3.9 Proposition privilégiée : De reporté le point 4 à la prochaine assemblée générale au début de la prochaine assemblée et d'exclure de la proposition privilégiée le point pour la création du comité de grève.

3.9.1 Amendement : (...) au début de la prochaine assemblée.

Adopté à majorité

3.9.2 Amendement : (...) et d'exclure de la proposition privilégiée le point pour la création du comité de grève.

Adopté sans opposition

Sur la proposition principale telle qu'une fois amendée :

Adopté à majorité

4.0 Revendication

4.1 Que soit créer un conseil de grève, sur lequel siégera une délégation de chaque comité et de chaque association modulaire afin d'assurer la bonne coordination de la grève.

Adopté sans opposition

5.0 Prochaine assemblée

5.1

*Considérant que la semaine du 5 mars incluse la journée du 8 mars, jour de la femme,
Considérant qu'aucune manifestation d'envergure n'est prévue*

pour cette semaine et que nous pourrions y participer
Considérant que l'AFELC n'a aucune position sur le féminisme
Considérant que du 12 mars au 23 mars sera choisi le nouveau
doyen de la faculté des langues et communication,
Considérant que les étudiant-e-s de l'AFELC-UQAM auront à se
prononcer sur cette question par vote électronique

Que la prochaine assemblée traite de la question féministe en un
point spécialement dédié à cet effet et que l'AFELC-UQAM invite
les candidat-e-s au poste de doyen à la prochaine assemblée
générale pour qu'ils fassent une présentation de leur candidature
et répondent aux questions des étudiant-e-s et fermeture
d'assemblée à 18h23.

Adopté à la majorité